

EMPLACEMENTS RESERVES				
ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
46	Seysse Haute-Savoie	Aménagement d'une promenade publique le long du Rhône	31 940 m ²	Commune de Seysse Haute-Savoie
47	Seysse Haute-Savoie	Aménagement d'une liaison cyclable	3 775 m ²	Conseil Général
48	Seysse Haute-Savoie	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	68 m ²	Commune de Seysse Haute-Savoie
49	Seysse Haute-Savoie	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	310 m ²	Commune de Seysse Haute-Savoie
50	Seysse Haute-Savoie	Elargissement et sécurisation du Chemin des Alouettes	485 m ²	Commune de Seysse Haute-Savoie
51	Seysse Haute-Savoie	Création d'un accès	392 m ²	Commune de Seysse Haute-Savoie

ZONE URBAINE

- UH1: Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE: Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEI: Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX/UX*: Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc: Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NATURELLE

- N: Zone naturelle
- Nc: Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg: Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nls: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1: N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme:

- 1AUH1: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- 1AUHc2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme:

- 2AUH: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

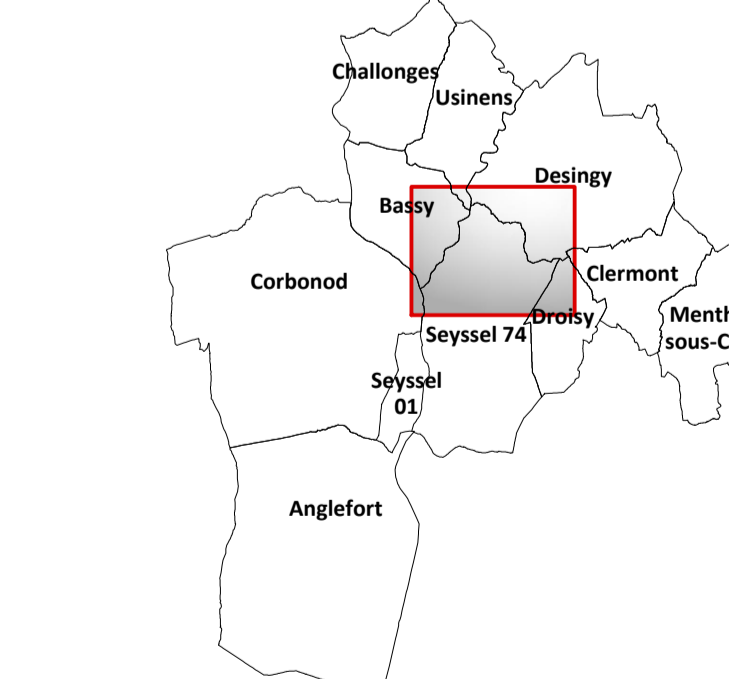
- A: Zone Agricole
- Aa: Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R)
Pays de SEYSSEL
 SEYSSEL 74

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE


Plan de zonage



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUI du Pays de Seysse,

Le Président
Paul RANNARD



PLAN SEYSSEL 74 Planche 2A	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.23 N°2 N°3	N°1 Approuvée le 09.11.21 N°2 N°3	
Mise au point				
territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020	
	B.E. DESSIN SARIL-CANEL GEOMETRE - EXPERT 10 rue de la République 69001 LYON Tél: 04 78 22 11 11 www.be-dessin.com	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	A titre indicatif: ■ Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU) ■ Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)	

